



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le Vingt Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.
Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,**
- **M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,**
- **Mme PÉRICHON.**

Absents :

- **M. HUSSON,**
- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : ALIÉNATION
D'UN PAVILLON
LOCATIF PAR ALLIER
HABITAT.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Allier Habitat envisage de vendre un logement social vacant situé au n°20 rue de Bellevue à Lapalisse.

Cette vente intervient dans le cadre du programme de développement de l'accession sociale à la propriété.

L'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que :

Le Préfet peut s'opposer à tout projet de cession de logements sociaux pour deux motifs :

- les logements ne sont pas suffisamment entretenus ;
- cette vente risque de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux de la commune.

Ce même article prévoit que la commune d'implantation du projet doit être consultée ;

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet d'aliénation.

.../...

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se prononcer en faveur de l'aliénation du logement social situé au n°20 rue de Bellevue à Lapalisse ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 24 JAN. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 21 JAN. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

